



COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

PROJET D'AVIS SUR LE PLAN COMMUNAL DE MOBILITE DE LA COMMUNE DE FOREST

Demandeur	Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Forest en vertu de l'Ordonnance du 26 juillet 2013 instituant un cadre en matière de planification de la mobilité et modifiant diverses dispositions ayant un impact en matière de mobilité
Demande reçue le	17/11/2021
Exposé	29/11/21 par Mme Sarah Gregoire, Service Mobilité, Commune de Forest
Document transmis	Présentation à la CRM du 29/11/2021 Documents sur le site du projet ; http://forest.irisnet.be/fr/services-communaux/mobilite/plan-communal-de-mobilite
Avis adopté par la Commission Régionale de la Mobilité le	20/12/2021

Phase 1. p. 103

Cozywheels en Getaround sont erronément présentés comme des services de covoiturage alors que ce sont des services de partage de véhicules entre particuliers.

Phase 3. P. 27 Des projets (et réflexions) en vue de l'arrivée du tram de rocade

La Commission regrette qu'au travers du projet de PCM, la commune n'ait pas pris position quant à l'aménagement du tram de rocade entre l'avenue Albert et la place de Rochefort puis l'avenue du Pont de Luttre (tram 7). L'absence de planification risque de rendre les correspondances plus compliquées qu'annoncées lors de la mise en service du métro.

La Commission estime que le projet de tram de rocade qui reliera Uccle, Forest et Anderlecht, est un enjeu essentiel pour la mobilité du sud est de Bruxelles et qu'il est important d'examiner les alternatives de manière globale, tant sous l'angle des infrastructures que sous celui des scénarios d'exploitation du réseau de tramways et des coûts d'exploitation.

Vu l'importance régionale, la Commission demande à la Région et à la Commune d'être associée au processus de concertation prévu. Elle demande une présentation du projet lors d'une prochaine réunion de la Commission, avant que les décisions ne soient prises.

Phase 4. Programmation des actions

La Commission note l'importance des actions prévues, en particulier celles de réaménagement d'espaces publics, à réaliser par la Région. La Commission suggère d'établir des priorités et de mettre parmi celles-ci, la réalisation des mailles à l'étude.

Action A.C.6. Renforcer les services de mobilité partagée : Solliciter les opérateurs de mobilité partagée en vue de développer l'offre sur l'ensemble du territoire.

Pour renforcer l'attrait des solutions de mobilité partagée, la Commission suggère à la Commune de mener pro-activement des actions complémentaires:

- proposer des places de parking visibles et bien accessibles aux opérateurs de mobilité partagée ;
- promouvoir la mobilité partagée entre particuliers dans sa communication sur la mobilité ;
- développer des incitants financiers.